

Déclaration préalable SNES-FSU – CAPA HORS CLASSE des certifiés – 5 juin 2019

Nous sommes réunis ce jour pour la CAPA de changement de grade des professeurs certifiés pour l'année 2019.

Cette instance paritaire se réunit dans un contexte bien particulier : certes, nous pouvons nous féliciter que cette étape de la carrière ne soit plus, comme auparavant, un obstacle infranchissable pour de nombreux collègues, qu'elle soit devenue un débouché accessible à un plus grand nombre ; mais en même temps nous nous alarmons des orientations prises à travers un certain nombre de mesures et de projets visant à transformer le système éducatif, nos métiers, comme la fonction publique.

Ainsi, tout au long de l'année scolaire, et encore en ce moment dans de nombreux établissements, les enseignants ont exprimé et manifesté leur opposition aux réformes du lycée et du baccalauréat, au projet sur l'école de la confiance ainsi qu'au projet de loi sur la transformation de la fonction publique. Certains ont même été confrontés à des intimidations et ont subi la répression brutale dont le mouvement social a été victime. C'est pour nous inacceptable.

Le fil directeur des réformes est celui de l'inégalité et de la mise en cause des garanties individuelles et collectives.

Ainsi :

- La réforme du bac -3 / bac+3 (réforme du lycée, réforme du bac, Parcoursup) s'impose comme une réforme ségrégative. Les établissements des savoirs fondamentaux ouvrent la voie au rétablissement du collège à deux vitesses d'avant la réforme Haby de 1975. La nouvelle organisation du lycée, comme Parcoursup viennent aggraver les mécanismes du tri social.
- La réforme Dussopt de la Fonction Publique, quant à elle, prend le contre-pied de 50 ans de progrès social. Elle dépouille les fonctionnaires des garanties concédées en contrepartie des contraintes spécifiques du statut, statut qui leur a toujours assuré un droit de regard en CAP sur l'avancement et les promotions ! Elle est la concrétisation de la volonté de laisser libre cours à la déconcentration managériale, en donnant aux supérieurs hiérarchiques locaux des leviers du recrutement, de l'affectation, de l'avancement, de la promotion, et même de la sanction, avec la nouvelle sanction des 3 jours de suspension sans traitement. Cela revient à asservir le fonctionnaire, à le placer sous la coupe de chefs de services érigés en potentiels « petits chefs », là où le statut de 1983, confirmé en 2009, consacrait jusqu'ici "le fonctionnaire citoyen".
- Que penser dans ce contexte de cet article 1 de la loi Blanquer dont le projet avait été explicitement présenté comme la volonté de soumettre les enseignants à un devoir de réserve incompatible avec leur liberté d'expression critique. Il y a évidemment là un signe supplémentaire d'une dérive autoritariste scandaleuse

Le SNES-FSU a accompagné et accompagnera les collègues qui se mobilisent. Il est déterminé à organiser la mise en échec de cette politique car elle ne répond pas aux

principes fondateurs de notre Fonction publique qui sont au cœur de notre pacte républicain.

Si nous dénonçons cette politique, nous dénoncerons aussi toute anticipation dans la mise en œuvre des orientations et de la philosophie portées par ces réformes régressives car nous considérons que les garanties individuelles et collectives, et les principes énoncés précédemment, n'ont rien de dépassé ou de périmé.

Ce sont tous ces principes qui nous conduisent dans les analyses qui suivent sur l'accès au grade de la Hors-Classe.

S'agissant de l'accès au grade de Hors-Classe, le SNES-FSU se félicite de l'augmentation des flux de promotion au niveau national, qui réduit les temps d'attente. Mais il dénonce les quotas restrictifs d'avis rectoraux, qui ne permettent pas de reconnaître à sa juste valeur l'implication des agents. Nous demandons en particulier le passage du quota d'avis Excellent de 10 à 30 % Cette évolution est d'autant plus nécessaire que le ministère lui-même n'a pas respecté ce quota dans le cadre des rendez-vous de carrière 2017-2018 . Dans notre académie nous dénombrons 14 % d'avis excellents chez les 9 + 2 ce qui engendre une rupture d'équité par rapport aux agents promouvables dont l'avis a été formulé dans le cadre de la campagne 2018.

Nous rappelons en outre notre demande de l'an dernier que les collègues ayant eu un avis qui ne se basait pas sur un Rendez-vous de Carrière puissent le contester au moins une fois s'ils le souhaitent.

Nous aurons, dans le cadre de cette CAPA, des propositions à vous faire pour équilibrer les promotions entre hommes et femmes.

Malgré ces remarques, il faut noter que le droit nouveau des collègues de pouvoir parcourir de manière effective une carrière sur deux grades devient cette année encore plus réalité. Pour cette seconde campagne de promotion à la Hors Classe selon les accords PPCR, nous relevons que tous les collègues ayant plus de 2 ans d'ancienneté dans le 11-ième échelon seront promus à la Hors-Classe à deux exceptions près. La plupart des collègues ayant 1 an d'ancienneté au 11-ième échelon seront également promus.

Cette avancée significative a été obtenue dans le cadre d'un dialogue social constructif, ancré dans la réalité des situations que permettent jusqu'ici d'appréhender correctement les CAPA. Cela démontre encore une fois ce que les collègues ont à perdre si le projet de Loi Dussopt se mettait en œuvre.

L'accès au grade de Hors-Classe ayant des implications financières pour les collègues concernés, il nous faut terminer cette déclaration par une nouvelle dénonciation du refus de revalorisation immédiate du métier enseignant sur le plan salarial : nous ne pouvons ainsi que déplorer les annonces du Ministre de l'Education nationale ce week-end aux légitimes revendications de nos professions sur le pouvoir d'achat qui ne sont que des pseudo-annonces, et donc un nouvel ajournement, que les personnels prennent comme une marque de plus de mépris. Le 17 juin, les collègues sauront lui rappeler que la communication éhontée qui est la sienne depuis trop longtemps sur ce sujet central ne trompe plus personne et ne peut tenir lieu de politique salariale.